
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

18 MARS 2014

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À ARRÊTER LES BALISES D'UNE AMÉLIORATION DE LA FORMATION
CONTINUE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR **MME FRANÇOISE FASSIAUX-LOOTEN.**

—

(1) Voir Doc. n°614 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Linard	3
2	Discussion générale	4
3	Votes	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 18 mars 2014(2), la proposition de résolution visant à arrêter les balises d'une amélioration de la formation continue des personnels de l'enseignement.

1 Exposé de Mme Linard

Mme Linard présente la proposition de résolution visant à arrêter les balises d'une amélioration de la formation continue des personnels de l'enseignement. D'emblée, elle dit ne pas boudier son enthousiasme face à l'examen de cette proposition de résolution, car d'une part, son contenu est d'une importance particulière, et d'autre part, elle est co-signée par l'ensemble des formations politiques du Parlement.

Elle rappelle, que cette proposition de résolution est le résultat de larges auditions des acteurs concernés au sein de la commission de l'Éducation en 2013. Tous les acteurs en lien avec la formation continue ont été entendus. Certains éléments non-équivoques ressortaient de ces auditions, comme le fait que la formation continue soit un droit. Les acteurs auditionnés ont, dans l'ensemble, relevé que, tant la formation initiale que la formation continue, sont des leviers majeurs dans l'amélioration de la qualité et de l'équité de notre système éducatif.

Ces auditions ont également permis de découvrir des points qui pouvaient être améliorés en fonction de la réalité actuelle et en fonction des besoins des équipes pédagogiques. Mme Linard dit qu'en parallèle de la réforme sur la formation initiale, il est important d'avancer rapidement sur la formation continue, tout en prenant des précautions pour qu'il y ait des articulations évidentes entre les deux formations.

Les différents groupes politique se sont mis d'accord pour arriver à une proposition de résolution qui jette des pistes et met sur la table des propositions structurelles qui sont portées par les acteurs en lien avec la formation continue. Face à l'état des lieux actuel de la formation continue, il

fallait, selon les différents groupes politiques, aller vers une marche de progression possible.

Mme Linard rappelle les éléments de cette proposition de résolution. La commission demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de :

- Se saisir prioritairement du dossier de la formation en cours de carrière des personnels de l'enseignement et de s'appuyer en particulier, pour ce faire, sur les enseignements tirés des auditions menées au cours de la présente législature ;
- Sans pour autant conditionner la réforme de la formation continue à celle en cours de la formation initiale, veiller à leur bonne articulation ;
- Fusionner les deux décrets de 2002 qui régissent actuellement la formation en cours de carrière en tenant compte des spécificités des niveaux d'enseignement ;
- Renforcer en amont de la formation des personnels de l'enseignement, la formation des formateurs ;
- Faire en sorte qu'à l'avenir, l'enseignant devienne davantage acteur de sa formation et que celle-ci s'intègre dans une véritable perspective de carrière. Celle-ci devra donc être un volet prépondérant d'un projet de carrière motivant que l'enseignant devra pouvoir construire avec l'appui de sa direction, ses pairs, l'inspection et les conseillers pédagogiques. Un bilan de compétences évolutif réalisé par l'enseignant, avec l'appui de sa direction, l'inspection et les conseillers pédagogiques devrait permettre à l'enseignant d'identifier ses atouts et ses besoins ;
- Moduler quantitativement et qualitativement l'obligation de formation en cours de carrière en fonction des besoins évolutifs des enseignants au cours de leur carrière et en fonction de leur formation initiale et de leur bagage disciplinaire et pédagogique. L'offre de formation continue devra également veiller à tenir davan-

(2)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Daïf, M. Dupont, Mme Désir, Mme Fassiaux-Looten (rapporteuse), M. Crucke (Président), M. Neven, M. Wahl, Mme Linard, Mme Trachte, M. Bastin, Mme de Groote

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Schyns, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale

Mme Bertieaux, Mme Defraigne, M. Langendries, M. du Bus de Warnaffe : membres du Parlement

M. Duelz, chef de cabinet de Mme la Ministre Schyns.

M. Denis, attaché au Cabinet de Mme la ministre Schyns

M. Durant, conseiller au Cabinet de Mme la ministre Schyns

M. Beaudelot, conseiller au Cabinet de Mme la ministre Schyns

M. Delbovier, conseiller au Cabinet de Mme la ministre Schyns

M. Naïf, collaborateur du groupe PS

M. Sonville, collaborateur du groupe MR

Mme Lejeune, collaboratrice groupe MR

M. Jauniaux, collaborateur du groupe cdH

- tage compte des besoins des enseignants au niveau pédagogique et didactique, mais aussi sur des enjeux transversaux et la vie scolaire ;
- Permettre plus de souplesse dans l'organisation et la valorisation des formations suivies en dehors du temps scolaire ;
 - Permettre de suivre des modules de formation de longue durée et étudier, en ce sens, la piste du crédit-temps pour permettre aux personnels de l'enseignement de suivre des formations plus longues (plusieurs mois ou une année, à temps plein ou partiel) ;
 - Renforcer les synergies entre opérateurs de formation pour éviter les redondances ou l'absence de certaines formations et travailler aussi sur les besoins de formation, notamment selon les bassins scolaires. Dans cette optique, mettre en place une plate-forme informatique inter-réseau de l'offre de formation disponible, tous réseaux confondus et notamment par bassins scolaires ;
 - Mettre en place des mécanismes d'évaluation de l'efficacité de formations continues des personnels de l'enseignement ;
 - Assouplir davantage les dispositifs de formation afin de faire en sorte que la formation en cours de carrière puisse aussi être l'occasion de permettre des temps d'échange au sein d'un degré, d'une branche, d'une école, d'écoles voisines ou, le cas échéant, d'un bassin scolaire, sur les leviers et les obstacles face aux difficultés partagées au sein d'un degré, d'une branche, d'une école ou d'un bassin scolaire ;
 - Développer la formation continue comme outil d'implémentation des réformes dans les écoles et comme levier de la mise en projet collective des équipes éducatives ;
 - Réorganiser et renforcer les offres de formation relatives au continuum entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de façon à ce qu'elles permettent effectivement des échanges entre les enseignants des deux niveaux ;
 - Permettre davantage de formations données par des personnels de l'enseignement de terrain chevronnés et centrés sur des échanges collectifs relatifs à l'articulation entre difficultés et solutions pratiques, d'une part, et théorie, d'autre part ;
 - Réfléchir à un système de remplacement des

enseignants en formation (par exemple par les étudiants stagiaires ou par des acteurs socio-éducatifs), notamment afin d'éviter que tous les enseignants d'une même école doivent se rendre en formation le même jour ;

- Permettre aux associations et organismes partenaires de l'école d'être sélectionnés comme acteur de formation en les informant sur la manière de répondre aux appels d'offres lancés dans le cadre de marchés publics et favoriser, le cas échéant et dans la mesure du possible, les formations à distance ;
- Et enfin, de faire rapport au Parlement des mesures initiées en suivi de cette résolution par le Gouvernement, une fois par an et pour la première fois pour le mois de juin 2015. Ceci, laissera le temps à la nouvelle équipe de mieux maîtriser la question.

2 Discussion générale

M. Bastin rejoint Mme Linard dans sa présentation de la proposition de résolution. Il ajoute que lors des différentes auditions, les parlementaires ont constaté la convergence des points de vue des différents acteurs sur les constats, comme à titre d'exemple, la formation des formateurs, ou encore, les mécanismes d'évaluation de l'efficacité des formations continues.

Il était important de rappeler que l'enseignant va devenir le véritable acteur de sa formation et qu'il sera accompagné tout au long de sa carrière d'enseignant. Cet accompagnement va permettre d'infléchir, peut-être, le taux d'abandon des enseignants surtout dans les cinq premières années.

Enfin, pour que tout ce travail ne se retrouve pas uniquement dans les archives du Parlement, M. Bastin précise que, dès le mois de juin 2015, le Gouvernement fasse rapport au Parlement des mesures initiées en suivi de cette résolution.

3 Votes

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction de ce rapport.

Le Président,

La Rapporteuse,

J.-L. CRUCKE

F. FASSIAUX-
LOOTEN